

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07/02/2018**

ELECTION DU PREMIER ADJOINT, DU DEUXIEME ADJOINT ET DU QUATRIEME ADJOINT.

L'an deux mille dix-huit et le sept du mois de février à 18 h 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Claviers.

Etaient présents : Gérald PIERRUGUES, Maire, Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} adjoint, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Guillaume CASCIARI, Philippe COLLIGNON, Frédéric GERST, Vincent GUIGOU, Carol IVARS, Raphaël SERRA, Hélène TAUPIN, Didier VALENTI, Joseph VALPARAISO.

*Etaient absents : Roland BULLMAN, excusé, a donné procuration à Jean-Paul CAVALIER.
Sarah Griffiths, excusée, a donné procuration à Sylvie BRUNIAU.*

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M Gérald PIERRUGUES, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Secrétaire de Séance :

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : M. Ange CASTELLOTTI.

Présidence de l'assemblée

Sous la présidence de M. Gérald PIERRUGUES, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du premier adjoint, du deuxième adjoint et du quatrième adjoint, le poste de troisième adjoint étant conservé par Monsieur Jean-Paul Cavalier.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (scrutin secret à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu).

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. Guillaume CASCIARI et M. Vincent GUIGOU

Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal maintient à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

1. ELECTION DES ADJOINTS

1.1 Election du premier adjoint

Monsieur Didier VALENTI ayant obtenu la majorité absolue (13 voix) a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

1.2 Election du deuxième adjoint

Monsieur Philippe COLLIGNON ayant obtenu la majorité absolue (10 voix) a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

1.3 Election du troisième adjoint

Sans objet. Monsieur Jean-Paul CAVALIER, élu le 07/07/2015, conserve son poste de troisième adjoint.

1.4 Election du quatrième adjoint

Monsieur Joseph VALPARAISO ayant obtenu la majorité absolue (13 voix) a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations : néant

2. Modification des commissions municipales suite à l'élection de nouveaux adjoints le 07/02/2018

Les commissions sont ainsi constituées :

✓ 1^{ère} commission : URBANISME - RESEAUX - VOIES PUBLIQUES POS/PLU

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 8.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Didier VALENTI, 1^{er} Adjoint, (Vice-Président)
- M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} Adjoint
- Mme Sylvie BRUNIAU
- M. Roland BULLMAN
- M. Frédéric GERST
- Mme Sarah GRIFFITHS
- Mme Carol IVARS
- M. Raphaël SERRA

✓ 2^{ème} commission : AGRICULTURE- FORÊT – CCFF – ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 4.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} Adjoint (Vice-Président)
- M. Joseph VALPARAISO, 4^{ème} Adjoint
- M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} Adjoint
- M. Raphaël SERRA

✓ 3^{ème} commission : RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS – TOURISME

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 6.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} Adjoint
- Mme Sylvie BRUNIAU
- M. Roland BULLMAN
- M. Frédéric GERST
- Mme Sarah GRIFFITHS

✓ 4^{ème} commission : FÊTES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 6.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- M. Roland BULLMAN
- M. Ange CASTELLOTTI
- Mme Sarah GRIFFITHS
- M. Vincent GUIGOU
- Mme Carol IVARS

✓ **5^{ème} commission : PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 4.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- M. Roland BULLMAN
- M. Frédéric GERST
- Mme Sarah GRIFFITHS

✓ **6^{ème} commission : RELATIONS AVEC L'ECOLE**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 4.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- Mme Sylvie BRUNIAU
- M. Guillaume CASCIARI
- Mme Sarah GRIFFITHS

✓ **7^{ème} commission : RELATIONS AVEC LES JEUNES**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 5.

Sont élus à l'unanimité:

- M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- M. Roland BULLMAN
- M. Ange CASTELLOTTI
- M. Vincent GUIGOU
- Mme Hélène TAUPIN

✓ **8^{ème} commission : RELATIONS COMMERCES / ARTISANS / ENTREPRISES**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 6.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Joseph VALPARAISO, 4^{ème} adjoint (Vice-Président),
- M. Roland BULLMAN
- Mme Sylvie BRUNIAU
- M. Ange CASTELLOTTI
- M. Frédéric GERST
- Mme Sarah GRIFFITHS

✓ **9^{ème} commission : TRAVAUX COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 4.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Joseph VALPARAISO, 4^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- M. Didier VALENTI, 1^{er} Adjoint
- M. Ange CASTELLOTTI
- Mme Carol IVARS

✓ **10^{ème} commission : PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 5.

Sont élus à l'unanimité:

- M. Joseph VALPARAISO, 4^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} Adjoint
- M. Guillaume CASCIARI
- M. Ange CASTELLOTTI
- M. Raphaël SERRA

✓ **11^{ème} commission : RELATIONS PUBLIQUES / BULLETIN D'INFORMATION**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 5.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Didier VALENTI, 1^{er} Adjoint, (Vice-Président)
- M. Roland BULLMAN
- M. Frédéric GERST
- Mme Sarah GRIFFITHS
- Mme Carol IVARS

✓ **12^{ème} commission : ESPACES VERTS - MOBILIER URBAIN**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 4.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Joseph VALPARAISO, 4^{ème} Adjoint (Vice-Président),
- Mme Sylvie BRUNIAU
- Mme Sarah GRIFFITHS
- Mme Hélène TAUPIN

✓ **13^{ème} commission : SECURITE**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 4.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Didier VALENTI, 1^{er} Adjoint, (Vice-Président)
- M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} Adjoint
- M. Ange CASTELLOTTI
- M. Raphaël SERRA

✓ **14^{ème} commission : SITE INTERNET**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 5.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Didier VALENTI, 1^{er} Adjoint, (Vice-Président)

- M. Roland BULLMAN
- M. Guillaume CASCIARI
- M. Vincent GUIGOU
- Mme Carol IVARS

✓ **15^{ème} commission : FINANCES**

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres à 5.

Sont élus à l'unanimité :

- M. Didier VALENTI, 1^{er} Adjoint
- M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} Adjoint
- M. Roland BULLMAN
- M. Vincent GUIGOU
- M. Raphaël SERRA

Délibération n° 01/2018

3. Elections des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) suite à l'élection partielle complémentaire du 28/01/2018

Madame Hélène TAUPIN et Monsieur Philippe COLLIGNON sont candidats.

1 - Vote pour Mme Hélène TAUPIN:

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : Mme Hélène TAUPIN, 15 voix.

2 - Vote pour M. Philippe COLLIGNON:

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : M. Philippe COLLIGNON, 15 voix,

Madame Hélène TAUPIN et Monsieur Philippe COLLIGNON ayant obtenu la majorité des voix ont été proclamés membres élus du Conseil d'administration du C.C.A.S de Claviers.

Délibération n° 02/2018

4. Elections des représentants du conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles de Claviers suite à l'élection partielle complémentaire du 28/01/2018

Monsieur Philippe COLLIGNON et Monsieur Guillaume CASCIARI sont candidats.

1 - Vote pour M. Philippe COLLIGNON:

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : M. Philippe COLLIGNON, 15 voix

2 - Vote pour M. Guillaume CASCIARI:

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : M. Guillaume CASCIARI, 15 voix,

M. Philippe COLLIGNON et M. Guillaume CASCIARI ayant obtenu la majorité des voix ont été proclamés membres élus du Comité de la Caisse des Ecoles.

Délibération n° 03/2018

5. Election d'un membre titulaire au sein de la commission DSP

Election du membre titulaire :
Est candidate : Mme Carol IVARS
Majorité absolue requise : 8 voix
A obtenu : Mme Carol IVARS, 15 voix.

Mme Carol IVARS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée délégué titulaire pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public.

Délibération n° 04/2018

6. Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la Commission Communale d'Appel d'Offres

Election du membre titulaire :
Est candidat : M. Philippe COLLIGNON
Majorité absolue requise : 8 voix
A obtenu : M. Philippe COLLIGNON: 15 voix.

M. Philippe COLLIGNON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée délégué titulaire pour siéger à la Commission Communale d'Appel d'Offres.

Election du membre suppléant :
Est candidat : Mme Carol IVARS
Majorité absolue requise : 8 voix
A obtenu : Mme Carol IVARS : 15 voix.

Mme Carol IVARS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée délégué suppléante pour siéger à la Commission Communale d'Appel d'Offres.

Délibération n° 05/2018

7. Désignation d'un membre titulaire à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en remplacement de Mme Collignon démissionnaire

ELECTION DU MEMBRE TITULAIRE

Est candidat : M. Guillaume CASCIARI
Majorité absolue requise : 8 voix
A obtenu : M. Guillaume CASCIARI: 15 voix.

M. Guillaume CASCIARI, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire pour siéger à la Commission d'Evaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Est élu délégué titulaire : M. Guillaume CASCIARI

Pour rappel est élu délégué suppléant : M. Roland BULLMAN, Conseiller Municipal, délibération n°19/2014 du 04/04/2014.

Délibération n° 06/2018

8. Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'Association des Communes Forestières du Var – Agence des Politiques Energétiques du Var

Sont candidats :

- délégué titulaire ayant pour compétence la forêt et l'énergie : M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} adjoint
 - délégué suppléant ayant pour compétence la forêt et l'énergie : M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} adjoint
- Majorité absolue requise : 8 voix

Ont obtenu :

- Poste délégué titulaire : M. Jean-Paul CAVALIER, 3^{ème} adjoint, 15 voix,
- Poste délégué suppléant : M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} adjoint 15 voix

M. Jean Paul CAVALIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Délégué titulaire et M. Philippe COLLIGNON, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières du Var.

Délibération n° 07/2018

9. Election d'un délégué suppléant a l'Association Mission Locale Dracénie, Verdon, Bagnols, Pays de Fayence

Est candidat pour le poste de délégué suppléant : Madame Carol IVARS.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder au vote à main levée.

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : Mme Carol IVARS, 15 voix,

Mme Carol IVARS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléante à la Mission Locale Dracénie Verdon, Bagnols, Pays de Fayence.

Pour rappel Monsieur Roland BULLMAN est délégué titulaire : délibération n° 25/2014 du 04/04/2014.

Délibération n° 08/2018

10. Désignation d'un correspondant défense sur la commune de Claviers

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal DESIGNNE :

- M. Didier VALENTI, 1^{er} adjoint, pour ce poste de Correspondant Défense, lequel accepte cette fonction.

Délibération n° 09/2018

11. Elu responsable des copropriétés – 6 place du 8 mai 1945 – 2 Montée Saint Sylvestre – 19/21 Place Marius Ollivier – 6 rue Jean Cabasson

Compte tenu du renouvellement partiel du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau délégué aux affaires s'y rapportant.

Est candidat: - M. Philippe COLLIGNON.

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu :

- M. Philippe COLLIGNON, 15 voix.

M. Philippe COLLIGNON, 2^{ème} adjoint, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué au sein du conseil syndical des copropriétés.

Délibération n° 10/2018

12. Elu responsable de la gestion des cimetières en remplacement de Mme Collignon démissionnaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, CHARGE Monsieur Philippe COLLIGNON, 2ème Adjoint, de la gestion des affaires se rapportant aux cimetières.

Délibération n° 11/2018

13. Désignation d'un délégué titulaire au SYMIELECVAR

Est candidat : Monsieur Joseph VALPARAISO, 4^{ème} adjoint.

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : Monsieur Joseph VALPARAISO: 15 voix.

M. Monsieur Joseph VALPARAISO, 4^{ème} adjoint, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire de la commune auprès du SYMIELECVAR.

Pour rappel est élu délégué suppléant : M. Ange CASTELLOTTI, Conseiller Municipal, délibération 53/2017 du 26/10/2017.

Délibération n° 12/2018

14. SIVOM du canton de Callas - élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune de claviers

Election du délégué titulaire :

Est candidat : Madame Carol IVARS.

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : Mme Carol IVARS : 15 voix.

Mme Carol IVARS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Déléguée titulaire au Conseil Syndical du SIVOM du Canton de Callas

Election du délégué suppléant :

Est candidat : Monsieur Didier VALENTI.

Majorité absolue requise : 8 voix

A obtenu : M. Didier VALENTI: 15 voix.

M. Didier VALENTI, 1^{er} adjoint, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Délégué suppléant au Conseil Syndical du SIVOM du Canton de Callas

Les délégués titulaires sont :

A : M. Gérald PIERRUGUES, Maire (délibération 20/2014 du 04/04/2014)

B : Madame Carol IVARS

Les délégués suppléants sont :

A : M. Didier VALENTI 1^{er} adjoint,

B : M. Joseph VALPARAISO 4^{ème} Adjoint (délibération 20/2014 du 04/04/2014)

Délibération n° 13/2018

15. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 du Budget Principal de la commune

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Opérations	Crédits ouverts en 2017	Quart des crédits autorisés en 2018
20 - Immobilisations incorporelles	non affectées	14 700,00 €	3 675,00 €
21 - Immobilisations corporelles	non affectées	62 640,00 €	15 660,00 €
23 - Immobilisations en cours	non affectées	567 000,00 €	141 750,00 €
	TOTAL	644 340,00 €	161 085,00 €

Délibération n° 14/2018

16. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 du budget Eau/Assainissement

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2017	Quart des crédits autorisés en 2018
21	Immobilisations corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL		60 000,00 €	15 000,00 €

Soit un montant total autorisé s'élevant à **15 000,00 €**.

Délibération n° 15/2018

17. Approbation de la reprise en régie du service d'assainissement non collectif

Compte tenu, des délais pour la réalisation d'une nouvelle procédure de renouvellement de contrat de Délégation de Service Public, et la reprise de la compétence assainissement par la CAD à partir du 1er janvier 2020, dans le cadre de la loi Notre, Monsieur le Maire propose :

- la remunicipalisation du service assainissement et la reprise en régie des prestations de collecte et de transfert des effluents jusqu'au transfert de compétence,
- les tarifs suivants pour assurer les prestations d'assainissement:

(tarif de la part communale 2017 inchangée + tarifs finaux suite à la négociation DSP SAUR)

- abonnement annuel : (4.26€+20€ =24.26 €/an),
- part au m3 consommé : (0.5943+0.0200 =0.6143 €/m3)

Monsieur le Maire rappelle que la remunicipalisation conserve la baisse des tarifs tels que négociés lors de la DSP avec le candidat SAUR et qu'un nouveau règlement de service, précisant les relations entre les abonnés et la régie municipale, a été rédigé.

Au vu de cet exposé, l'assemblée délibérante :

- 1) DECIDE la reprise du service assainissement en régie.
- 2) APPROUVE les nouveaux tarifs.
- 3) AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Délibération n° 16/2018

18. MAPA Maitrise d'Œuvre construction d'une Salle Culturelle et Polyvalente – choix de l'architecte

Après en avoir délibéré et voté, et sur proposition de la commission MAPA, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir le cabinet d'architecte suivant :

J. DEVULDER ET ASSOCIES:

Mission de base : 93 961,34 € HT

Missions de base et missions complémentaires : 114 587,00 € HT

- CHARGE Monsieur le Maire de signer les marchés avec les titulaires retenus ci-dessus et tout document s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 (Chapitre 23 – Compte 2313 Constructions).

Délibération n° 17/2018

19. Lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) – Contrôleur Technique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la Salle Culturelle et Polyvalente, il convient de prévoir l'intervention d'un contrôleur technique.

Le marché aura pour objet, conformément aux attendus du programme de l'opération, les prestations de mission de contrôleur technique conformes à la réglementation en vigueur.

Le marché est été estimé à 24 000 € HT (sur la base communément admise de 2% du montant des travaux principaux).

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée pour le choix d'un contrôleur technique.
- NOMME Monsieur le Maire comme personne responsable du marché, et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 (Chapitre 23 – Compte 2313 Constructions).

Délibération n° 18/2018

20. Lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) – Coordinateur SPS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la Salle Culturelle et Polyvalente, il convient de prévoir l'intervention d'un coordinateur SPS.

Le marché aura pour objet, conformément aux attendus du programme de l'opération, les prestations de mission de coordinateur Sécurité et Protection de la Santé conformes à la réglementation en vigueur.

Le marché est été estimé à 24 000 Euro HT (sur la base communément admise de 2% du montant des travaux principaux).

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée pour le choix d'un coordinateur SPS.
- NOMME Monsieur le Maire comme personne responsable du marché, et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 (Chapitre 23 – Compte 2313 Constructions).

Délibération n° 19/2018

21. Convention avec le service de médecine du travail AIST 83 - année 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec le service de médecine du travail AIST 83 afin d'assurer les visites médicales annuelles des agents ou visites d'embauche. La convention est fixée pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2018 et est reconductible par périodes d'un an. Le prix des visites est fixé à 111,60 € TTC par agent pour une surveillance médicale normale ou renforcée, et à 49,20 € TTC pour une visite d'embauche. Les frais d'absence d'un agent, suite à une absence non excusée 2 jours avant la date du rendez-vous seront facturés : 49,20 € TTC par absence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n° 20/2018

22. Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications statutaires de Communauté d'Agglomération Dracénoise en intégrant dans le bloc de compétences obligatoires de l'Agglomération les compétences :
 - « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement »,
 - « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 21/2018

23. Transfert de compétence - Zones d'Activités Économiques (ZAE) - Conditions patrimoniales et financières de leur transfert

Le Maire indique au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2017 toutes les Zones d'Activités Économiques (ZAE) de l'Agglomération relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération Dracénoise tant en termes de création, d'aménagement et d'entretien.

Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir définir les conditions patrimoniales et financières du transfert de ces zones selon les principes suivants :

- les biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence appartenant au domaine public des communes membres sont mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à titre gratuit,
- les biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence appartenant au domaine privé des communes membres seront transférés en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Cette cession s'effectuera sur la base de la valeur vénale déterminée après évaluation éventuelle de France Domaine.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire quant à la définition des conditions patrimoniales et financières du transfert Zones d'Activités Économiques communautaires au 1er janvier 2017 selon les principes ci-dessus évoqués.

Délibération n° 22/2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Claviers, le 14 février 2018.

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES